



FOURRIERE AUTOMOBILE

Lors de la séance du 17 juin 2024, le Conseil Municipal a désigné la SAS ALSACE DEPANNAGE de 68-COLMAR comme délégataire de service public d'exploitation d'une fourrière automobile, suite à l'avis d'appel public à la concurrence publié le 27 mars 2024, pour une durée de 5 années, à compter du 24 juin 2024.

Cette société est ainsi chargée de l'enlèvement des véhicules en infraction, des épaves, des véhicules accidentés et des véhicules abandonnés sur le domaine public et ses dépendances, les voies privées ouvertes à la circulation et notamment les voies d'accès et les parkings, et de la suite à y réserver, tel que défini dans la convention consultable en Mairie.